



ARRÊTÉ

N° 2024-146

**D'AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN
ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

Au titre du Code de la construction et de
l'habitation

délivré par le Maire au nom de l'Etat

DOSSIER N° AT 56258 24 T0004
dossier déposé le 02 mai 2024

| | | | |
|------------------|---|---------------------------|--|
| De | Centre de formations Ala Croisière représentée par Monsieur FACQUE Philippe | Sur un terrain sis | 48 Cours des Quais 56470 LA TRINITE SUR MER |
| Demeurant | 18 Cours des Quais 56470 LA TRINITE-SUR-MER | Cadastré | Domaine public maritime |
| Pour | Location gestion bateaux plaisance. Vente, réparation, électricité, électronique pour la plaisance. | | |

Le Maire de LA TRINITE SUR MER

Vu la demande d'autorisation de construire susvisée,
Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-7 et L. 111-8,
Vu le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007 relatif à la sécurité et à l'accessibilité des
établissements recevant du public, modifiant le code de la construction et de l'habitation et portant
diverses dispositions relatives au code de l'urbanisme,
Vu l'arrêté du 11 septembre 2007 relatif au dossier permettant de vérifier la conformité de travaux de
construction, d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public avec les
règles d'accessibilité aux personnes handicapées,
Vu l'avis favorable assorti de prescriptions de la Commission Consultative départementale de
sécurité et d'accessibilité en date du 03 juillet 2024,
Vu l'avis favorable avec prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en
date du 05 juin 2024,

ARRETE

Article 1 : La demande autorisation de construire est **accordée**.

Article 2 : L'attention du bénéficiaire de la présente autorisation est attirée sur le fait que les
observations des commissions d'accessibilité et de sécurité devront être levées avant ouverture au
public ; l'autorisation d'ouverture pourrait être refusée si les règles d'accessibilité et de sécurité
incendie n'étaient pas respectées.

Fait à LA TRINITE SUR MER
Le 13 août 2024
Le Maire

Yves NORMAND

